

EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations du comité exécutif, le 27 janvier 2014- Un quorum présent.

**OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE – PHASE III –
MODIFICATION DES CRITÈRES D’ÉVALUATION POUR APPEL D’OFFRES DE SERVICES
PROFESSIONNELS – APPEL D’OFFRES 2014-024;
VS-CE-2014-45**

CONSIDÉRANT que le Service des approvisionnements désire modifier les critères d’évaluation pour lancer l’appel d’offres de services professionnels concernant l’optimisation de la performance organisationnelle - Phase III pour la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la valeur des critères proposés demeure la même;

CONSIDÉRANT que les changements demandés ne concernent que l’appel d’offres 2014-024 à être lancée;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE les critères d’évaluation et les taux de pondération des critères pour l’appel d’offres 2014-024 soient les suivants :

1. Expérience de la firme (pointage maximal : 25 points) :

Ce critère permet d’évaluer l’expérience professionnelle du soumissionnaire par rapport au mandat à réaliser.

Le soumissionnaire doit démontrer qu’il possède les compétences et l’expérience nécessaires à la réalisation du mandat. Il doit soumettre une description sommaire de 3 mandats antérieurs qu’il a réalisés. À cette fin, le soumissionnaire doit décrire ses réalisations de façon claire et succincte (4 pages maximum), en termes de complexité, d’envergure et de

Le texte de la présente résolution est conforme aux délibérations de la réunion du 27 janvier 2014 mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 27 janvier 2014

nature comparable à celle du propriétaire ainsi que son degré d'implication.

De plus, pour être considérés lors de l'évaluation, les projets énumérés doivent avoir été réalisés par le soumissionnaire au cours des dix (10) dernières années.

Plus spécifiquement, le soumissionnaire doit de plus démontrer qu'il possède :

- Une expertise en gestion stratégique;
- Une connaissance des pratiques émergentes en management et en gouvernance d'organisation;
- Une connaissance approfondie du secteur municipal et de ses processus opérationnels;
- Une base d'expertise concernant les meilleurs processus d'affaires pour les différentes fonctions liées aux mandats : services partagés, gestion des risques, gestion et gouvernance d'organisation et de projet, finance, budgétisation, communications, etc.;
- Une capacité de soutenir les efforts des secteurs opérationnels dans leurs réflexions et dans leurs programmes d'optimisation;
- Une proposition de concepts intégrés et d'outils de gestion, qui permettront à la Ville de mieux définir ses enjeux stratégiques, de mieux comprendre l'impact de ses initiatives sur ses processus d'affaires et de mieux mesurer la création de valeur de façon continue.

**2. Expérience, compétence et disponibilité du chargé de projet
(pointage maximal : 30 points) :**

Ce critère permet d'évaluer l'expérience, la compétence et la disponibilité du chargé de projet par rapport au mandat à réaliser.

Le soumissionnaire doit démontrer que le chargé de projet possède l'expérience, la compétence et la disponibilité nécessaires à la réalisation du mandat.

Il doit soumettre une description sommaire de 3 mandats antérieurs dans lequel le chargé de projet a été impliqué. À cette fin, le soumissionnaire doit décrire les réalisations du chargé de projet de façon claire et succincte (4 pages maximum) en termes de complexité, d'envergure et de nature comparable à celle du propriétaire ainsi que son degré d'implication.

Le texte de la présente résolution est conforme aux délibérations de la réunion du 27 janvier 2014 mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 27 janvier 2014

Le soumissionnaire doit de plus indiquer comment il assurera la disponibilité du chargé de projet pour le projet concerné par cet appel d'offres et décrit dans le document technique, et ce, en considérant les autres engagements du chargé de projet durant cette même période incluant ceux au bénéfice de la Ville de Saguenay.

De plus, pour être considérés lors de l'évaluation, les projets énumérés doivent : avoir été réalisés par le soumissionnaire au cours des dix (10) dernières années.

Un curriculum vitae détaillé du chargé de projet doit être annexé au document de présentation.

Plus spécifiquement, le soumissionnaire doit de plus démontrer que le chargé de projet possède :

- Un minimum de 15 ans d'expérience et avoir réalisé 3 mandats similaires ou des démarches comparables dans des structures fonctionnelles et financières d'une ampleur comparable à celle de la Ville de Saguenay. La gestion et le soutien aux organisations publiques, parapubliques et municipales, seraient un atout;
- Une connaissance et une expérience démontrées dans au moins 2 des 10 grandes villes du Québec dans l'accompagnement de projets stratégiques semblables au cours des 10 dernières années.

**3. Expérience et pertinence de l'équipe proposée
(pointage maximal : 25 points) :**

Ce critère permet d'évaluer si le soumissionnaire dispose des ressources humaines nécessaires à la réalisation du mandat, de même que l'expérience au sein de l'équipe pour assurer la réalisation optimale du mandat.

Le soumissionnaire doit démontrer par la composition de l'équipe qu'il propose, qu'elle possède une expérience suffisante et les ressources requises pour réaliser le mandat. Le soumissionnaire doit décrire (4 pages maximum) la structure de l'équipe qu'il prévoit affecter à l'exécution du mandat en identifiant chacun de ses membres, leur rôle respectif et leur lien hiérarchique. Il doit soumettre en annexe l'organigramme de sa firme au moment du dépôt de la soumission de même que l'organigramme proposé pour la réalisation du contrat s'il est différent.

Le soumissionnaire doit décrire brièvement la contribution de chacun des membres de

Le texte de la présente résolution est conforme aux délibérations de la réunion du 27 janvier 2014 mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 27 janvier 2014

l'équipe à la réalisation du mandat et, pour chacun d'eux, soumettre une description de leur expérience pertinente. Le soumissionnaire doit de plus démontrer qu'il est en mesure d'assurer une certaine constance au niveau de son personnel et de remplacer, au besoin, les ressources de son équipe.

Leur curriculum vitae détaillé respectif devra être annexé au document de présentation.

Plus spécifiquement, le soumissionnaire doit de plus démontrer que les membres de son équipe possèdent :

- Un minimum de 10 années d'expérience dans le type d'activité pour lesquels ils sont identifiés dans la soumission;
- Une expérience de travail auprès de la direction de grandes organisations municipales;
- Une expérience de gestion de travail en groupe avec capacité analytique et de synthèse;
- Une grande habileté à supporter l'exécution des changements;
- La capacité de travailler à tous les niveaux de l'organisation municipale;
- Une expérience de travail dans un contexte d'organisation publique complexe et d'organisation municipale.

**4. Compréhension, méthodologie et organisation du projet
(pointage maximal : 15 points) :**

Ce critère permet d'évaluer la compréhension du mandat à réaliser, la qualité de l'organisation du projet et de la méthodologie proposée.

Le soumissionnaire doit exprimer sa compréhension du mandat et expliquer l'approche qu'il préconise pour sa réalisation. Le soumissionnaire doit décrire les moyens qu'il entend mettre en place, la méthodologie et le programme de travail qu'il propose pour la réalisation du mandat.

5. Qualité des services (pointage maximal : 5 points) :

Ce critère permet d'évaluer les mécanismes mis en place par le soumissionnaire pour garantir la qualité des services qu'il rend.

Le texte de la présente résolution est conforme aux délibérations de la réunion du 27 janvier 2014 mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 27 janvier 2014

Le soumissionnaire doit décrire les mécanismes, systèmes et méthodes mis en place pour assurer un service de qualité à sa clientèle, quel que soit le domaine ou le champ d'activités.

TOTAL MAXIMAL : 100 points

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le comité exécutif de la Ville de Saguenay à la séance extraordinaire du 27 janvier 2014.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 27^e jour du mois de janvier 2014.

L'assistante-greffière,

AJ/jg

ANNIE JEAN

Le texte de la présente résolution est conforme aux délibérations de la réunion du 27 janvier 2014 mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 27 janvier 2014